



Accueil > Liste Des Actualités > NIS 2 : les entités assujetties peuvent se pré-enregistrer

NIS 2 : les entités assujetties peuvent se pré-enregistrer

Le service de pré-enregistrement des entités assujetties à la directive NIS 2 est désormais disponible.

Publié le 24 Novembre 2025 • Mis à jour le 24 Novembre 2025

Le service de pré-enregistrement des entités assujetties à la directive NIS 2 est désormais disponible.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive NIS 2, et dans l'attente de l'entrée en vigueur de l'obligation d'enregistrement qui interviendra avec la publication des textes réglementaires, l'ANSSI met à disposition des entités un service de pré-enregistrement pour leur permettre d'anticiper cette étape.

Le pré-enregistrement constitue la première brique de l'entrée en vigueur de NIS 2 et un premier pas pour les entités dans le respect de leurs obligations.

En effet, cette étape permettra aux entités de bénéficier d'un enregistrement facilité lorsque la phase obligatoire commencera, et de disposer d'informations utiles et de services d'accompagnement dans leur démarche de sécurisation.

Le service prévoit un parcours guidé pour répondre aux attentes de la réglementation et inclut des saisies automatiques pour le faciliter.

L'ANSSI invite dès maintenant les entités concernées par NIS 2 à procéder à leur pré-enregistrement : <https://club.ssi.gouv.fr/#/nis2/introduction>